

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E.

Président du Conseil d'Administration : M. ALY EMIN YEHIA
Vice-Présidents : M. Georges ALLEMANN et M. Ladislas PATHY

ASSURANCES : INCENDIE, ACCIDENTS, TRANSPORTS, etc.

Siège Social ALEXANDRIE : Immeuble de la Société 33, Bld. Saad Zaghloul
Succursale du CAIRE : Immeuble de la Société 23, rue Kasr El Nil

International Watch Co

SCHAFFHOUSE
QUALITE ET TRADITION
chez
HOROVITZ & Cie
JOAILLIERS
Membres de Marque
29, Rue Chérif Pacha
ALEXANDRIE

LE PRESIDENT ABDEL NASSER DONNE A L'EGYPTE SA NOUVELLE CONSTITUTION



Au cours d'une grande manifestation populaire, qui s'est déroulée lundi au Caire, le Chef du Gouvernement, le Président Gamal Abdel Nasser, a annoncé au peuple l'octroi d'une nouvelle Constitution. Cette Constitution qui pose les bases d'une vie politique démocratique et harmonieuse contient également plusieurs affirmations de principe sur l'organisation de la vie égyptienne en mettant l'accent sur le côté social.

Cet important document a été accueilli avec enthousiasme par la population égyptienne et hôtes de ce pays hospitalier, nous nous associons de tout coeur à cette joie en formulant le voeu que grâce à la nouvelle Constitution, l'Egypte accélère encore les progrès qu'elle est en train de réaliser sur la voie du bien-être et de la justice sociale pour le bonheur de ses habitants.

Plus que 2 classes de voiture

Le 3 juin 1956, les chemins de fer européens passeront du système des 3 classes à celui des deux classes. A partir de cette date, il n'y aura donc plus que deux classes dans tous les trains internationaux, de même que dans les trains suisses des CFF et de tous les chemins de fer privés.

La 1ère classe de voiture, dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, sera supprimée. Les 2e et 3e classes actuelles deviendront respectivement, 1ère et 2ème classe. Les prix ne subiront aucun changement en Suisse et dans la plupart des autres pays. Le voyageur de l'actuelle 3ème classe pourra désormais circuler en 2ème classe aux prix payés jusqu'à présent pour la 3ème classe, et celui de l'actuelle 2ème classe dans la future 1ère classe aux prix payés maintenant pour la 2ème classe. En France et en Italie, en revanche, les prix de la nouvelle 1ère classe seront un peu plus élevés que ceux de la 2ème classe actuelle. Mais ces pays offriront en même temps plus de commodité, en ce sens que les futures voitures de la classe supérieure n'auront plus que six places assises par compartiment au lieu de huit que comptent actuellement les compartiments des voitures de 2ème classe. C'est là une commodité que les autres réseaux, et notamment les chemins de fer suisses, offrent à vrai dire depuis longtemps déjà.

La réduction du nombre des classes n'aura cependant nullement pour effet de diminuer la commodité des voyages. La simplification doit au contraire créer la possibilité de l'améliorer d'une manière générale et de l'adapter aux besoins nouveaux. Les voyages de nuit seront aussi rendus confortables en général.

MAURICE RAVEL ETAIT-IL GENEVOIS ?

« Ravel (Maurice), compositeur français, né à Ciboure (Basses-Pyrénées) en 1875. Auteur de l'«Heure espagnole», «Daphnis et Chloé», et de morceaux pour le piano ou l'orchestre, d'un modernisme pittoresque et ironique. Voilà ce qu'on lit dans le Larousse, mais ce que le Larousse ne dit pas, c'est que si Maurice Ravel naquit à Ciboure, il y a tout lieu de croire qu'il était d'origine genevoise. En effet, on pense qu'il appartenait à cette famille Ravex, de Collonges-sous-Salève, fixée à Versoix et naturalisée genevoise en 1834. En se fixant à Versoix, le nom de famille se changea de Ravex en Ravel. Plusieurs membres de cette famille se sont adonnés aux industries genevoises par excellence, l'horlogerie et ses annexes. C'est le cas notamment du grand-père de Maurice Ravel qui travailla dans les boîtes à musique. Un autre membre de la famille, Edouard-John, fut élève du peintre Barthélémy Menn, et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève.

Les principaux points

- ♦ L'Egypte est un Etat Arabe Républicain et Démocratique dont la religion officielle est l'Islam.
- ♦ Le régime de la propriété privée est maintenu malgré la limite maximum imposée à la propriété terrienne.
- ♦ La justice sociale est assurée par un appui aux institutions coopératives et le maintien du principe fondamental de la solidarité.
- ♦ Importantes mesures de Sécurité Sociale.
- ♦ Garantie des libertés individuelles et d'opinion dans le cadre des droits légitimes du Peuple dans son ensemble.
- ♦ Tous les Egyptiens sont égaux devant la loi quels que soient leur origine, leur race, leur religion ou leur langage.
- ♦ L'autorité législative est assumée par l'Assemblée Nationale nommée pour 5 ans. Adoption du système présidentiel dont le terme est de six ans; le Chef de l'Exécutif est en même temps le Chef de l'Etat, nomme ses ministres et dispose de pouvoirs exceptionnels quand l'Assemblée n'est pas en session.
- ♦ La Constitution établit les bases de gouvernements locaux en divisant la République en unités administratives.
- ♦ Indépendance totale de l'Autorité Judiciaire.
- ♦ Plébiscite le 23 juin 1956 pour: 1) L'élection du Président de la République; 2) Voter pour ou contre la Constitution.

Le "Wallstreet Journal" commente la nouvelle demande de l'horlogerie américaine

Le « Wallstreet Journal » a publié l'éditorial suivant:

« Il y a 18 mois, le gouvernement des Etats-Unis a augmenté de 50% les droits de douane sur les montres car l'industrie américaine affirmait qu'elle avait à souffrir de la concurrence suisse. Maintenant, les fabricants d'horlogerie américains réclament une aide accrue en invoquant le fait qu'ils continuent à souffrir de la concurrence suisse. Ils signalent que les salaires ont monté en Amérique tandis que les Suisses réduisaient leurs prix. Il est ainsi manifeste que l'augmentation des droits de douane n'a pas apporté un avantage de longue durée. On ne saurait en être surpris. Eien que créés comme obstacle au commerce les douanes ne sont plus aujourd'hui de plus longtemps des obstacles efficaces. Des gouvernements habiles ont élaboré de meilleures méthodes et c'est vrai, semblablement la raison pour laquelle l'industrie horlogère indigène ne réclame pas une nouvelle augmentation des droits de douane, mais propose d'autres solutions. Ces derniers comprennent des contingents d'importation sur les montres, des subventions fédérales aux fabricants d'horlogerie indigènes ou une augmentation des commandes gouvernementales. Si un système de contingentement pouvait être appliqué strictement, il pourrait réaliser ce que n'ont pu faire les actuels tarifs douaniers. Ils diminueront les importations de Suisse à un certain niveau, quelle que puisse être la baisse des prix des montres suisses. Avec des subventions de l'Etat ou un volume fixe des commandes gouvernementales, il serait indifférent aux fabricants d'horlogerie américains combien de montres seraient importées de Suisse, car ils bénéficieraient néanmoins d'une confortable petite protection fédérale.

Réparation de dommages de guerre aux Suisses en Belgique

Les dispositions de la législation belge en matière de réparation de dommages de guerre provoqués par le deuxième conflit mondial ne s'appliquent pas aux étrangers et, par conséquent aux Suisses. Le département fédéral s'est efforcé de remédier à cet état de choses. Des pourparlers furent dès lors entamés à Bruxelles pour obtenir, en faveur des Suisses victimes de la guerre en Belgique, le même traitement que celui accordé aux nationaux ou une indemnité adéquate.

Dans l'impossibilité de conclure un accord fondé sur la réciprocité, vu l'absence d'éléments de compensation effective, le gouvernement belge a décidé d'accorder aux personnes physiques et morales suisses, dont les biens ont été détruits ou endommagés, par suite de faits de guerre sur le territoire de la Belgique, une indemnisation égale à 50 o/o de celle versée aux ressortissants belges en fonction des lois belges, coordonnées par arrêté royal du 30 janvier 1954 pour des pertes de même nature et de même étendue.

Le Conseil fédéral a accepté avec une vive satisfaction cet arrangement et a chargé son ministre à Bruxelles d'exprimer au gouvernement belge ses remerciements pour ce geste généreux qui vient consolider les traditionnels liens d'amitié entre les deux pays.

La réduction de l'impôt pour la défense nationale de l'ICHA

L'arrêté du Conseil fédéral réglant l'exécution de l'arrêté fédéral qui accorde une réduction de l'impôt pour la défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires, entrant en vigueur le 1er janvier, prévoit que la réduction graduelle de l'impôt pour la défense nationale sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, telle que la prévoit l'article 2, 2e alinéa, est régie par les dispositions suivantes:

La prochaine assemblée générale de l'ONU à Rome

Dans les milieux de l'ONU, services de l'ONU avec la masse de leurs documents, mais aussi cela redeviendrait cher. En revanche, on est conscient qu'il serait négliger aux Etats-Unis, en leur qualité d'hôtes permanents de l'ONU, de s'opposer à une telle initiative si elle répondait aux désirs de la majorité des délégations d'autant plus que l'ONU est disposée, pour tenir compte des élections à la présidence des Etats-Unis l'an prochain, de faire, le début de la session, non pas comme d'ordinaire à la mi-septembre, mais à une époque suivant les élections c'est-à-dire à la mi-novembre. On aimerait éviter de discuter à l'ONU des questions controversées telles que par exemple le remplacement de la Chine nationaliste par la Chine populaire, au moment où la campagne présidentielle batrait son plein aux Etats-Unis.

LA SUISSE EN 1955

L'année 1955 avait commencé dans une ambiance rassérénée. Et la conférence des Grands à Genève, inaugurant la politique du sourire et de la main tendue — du moins le croyait-on — avait suscité de vastes espoirs. Il a fallu déchanter, hélas, et l'année s'achève dans une atmosphère des plus tendues.

Les événements d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, le choc de la seconde conférence de Genève et les discours inquiétants des dirigeants soviétiques au cours de leur voyage aux Indes nous montrent que l'esprit de Genève est bien mort.

TOUJOURS, HELAS ! LES ARMEMENTS

Et c'est de nouveau l'incertitude la plus complète sur le sort de notre monde, aggravée encore par la menace de la bombe atomique et la guerre froide a repris de plus belle. Le désarmement n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain. En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, l'intervention des armes atomiques, qui pose aux armées de terre des problèmes totalement inconnus jusqu'ici, nous oblige à reconsidérer la situation et à modifier nos conceptions en matière de défense militaire et, du même coup, à liquider le « smaltisme militaire », assez artificiel

d'ailleurs, et à rétablir un contact plus étroit entre l'armée et le pays. Le Conseil fédéral a chargé sa délégation militaire permanente d'étudier la réforme de l'armée et de lui faire rapport. Si la discussion publique s'est mal « emmanchée » sur ce sujet, la faute en est surtout et avant tout au climat particulier d'une année électorale, et à certaines propagandes qui font flèche de tout bois.

On veut donc espérer que les discussions vont se poursuivre en 1956, dans le calme et l'objectivité, comme la situation internationale l'exige, et que l'on s'opposera vigoureusement aux manœuvres de ceux qui s'efforcent d'attaquer notre défense militaire par la bande. La loi sur la défense économique est sous toit, et le Conseil fédéral vient de publier un projet de loi sur la protection civile qui complète les mesures prises pour parer à toute éventualité.

LE RENOUELEMENT DU CONSEIL NATIONAL

La politique intérieure ne nous a pas permis d'oublier que l'année devait se terminer, par le renouvellement du Conseil national. Et c'est sous cet angle qu'il faut juger certaines manifestations assez inopportunes. Les élections qui ont eu lieu dans certains cantons et dans certaines communes ont marqué, en général, sauf à Zurich, une légère avance de la gauche modérée, un recul du parti du travail et de l'alliance des indépendants. Le résultat des élections au Conseil national n'a fait que confirmer cette évolution. Imperceptible en Suisse allemande, le glissement à gauche a été plus accentué dans les cantons de Neuchâtel et Vaud. Si, contre toute attente, le parti Duttwiler maintient ses positions, le parti du travail perd encore l'un des cinq sièges qu'il détenait. Les récentes élections fédérales sont caractérisées encore par un renforcement de l'élément agricole au détriment de l'élément citadin et intellectuel. Et l'on a déploré, une fois de plus, l'absentéisme qui fait le jeu de l'opposition, plus disciplinée par définition, puisqu'il s'agit de conquérir et non de maintenir des positions.

ET LES TRANSPORTS

Si l'on passe au problème des transports, on constate que la route a donné lieu tout au long de l'année, à d'amples discussions. On se souvient que le Conseil fédéral avait constitué, en novembre 1951, une commission de planification chargée d'étudier le problème routier sous tous ses aspects. De son côté, le T.C.S., estimant à juste titre que la réaction de notre réseau routier n'a que trop tardé et qu'il faut voir la flûte des causes de l'augmentation inquiétante des accidents de la route, a lancé une initiative visant à améliorer le réseau routier. Celui-ci, qui a déjà recueilli plus de 200.000 signatures sera discuté dans le courant de janvier. La loi fédérale sur la circulation routière, qui doit remplacer la loi sur la circulation des véhicules à moteur de 1932, est actuellement en mains du Parlement. Dire qu'elle a été accueillie avec enthousiasme serait exagéré, mais, en l'état actuel des choses... et des routes, il est difficile de faire mieux.

DANS LE DOMAINE AGRICOLE

(feuille 196 CFS La Suisse...)

Dans le domaine agricole, ce sont la viande et le fromage qui ont tenu la vedette. Le nouveau statut de la viande élaboré en 1954 a provoqué un certain mécontentement chez les consommateurs, qui commencent à se rebiffer contre le prix de certaines denrées. Quant à l'Union suisse au commerce de fromage, les critiques dont elle est l'objet depuis longtemps — on l'accuse en particulier de faire du dirigisme camouflé — ont engagé le Conseil fédéral à demander un rapport d'expertise sur son activité. L'Union a répliqué, les experts ont dupliqué, l'Union est revenue à la charge avec un nouveau rapport. Si bien que le Conseil fédéral a décidé de proroger d'une année le régime actuel jusqu'à ce qu'on y voie plus clair.

La loi sur l'agriculture, on l'a constaté cette année encore si elle est avantageuse pour les grosses exploitations, ne parvient pas à modifier la situation précaire des petits paysans et surtout à des inévitables. Ainsi s'efforce-t-on depuis un certain temps, d'imprimer certaines industries dans les régions montagneuses pour augmenter les possibilités de gain de leurs habitants.

ET VOICI LA TELEVISION

Nouvellement venue dans notre activité « culturelle », la télévision progresse, en Suisse, de façon très circonspécte, comme ce fut le cas à l'époque, pour la T.S.F. La période expérimentale prenant fin en décembre 1955, le Conseil fédéral a décidé, vu l'absence de la base constitutionnelle nécessaire pour l'élaboration d'une loi en la matière — cela viendra, mais il faut du temps — de prolonger la période d'essais jusqu'à fin 1957, ce qui coûtera environ 13 millions. Depuis le mois de mars, la Suisse romande possède son émetteur à La Dôle, un programme romand, un élément fixe à Genève et un élément mobile à Lausanne.

La TV n'a pas encore la partie gagnée en Suisse; mais comme il y a déjà des millions d'abonnés en Europe, nous n'échapperons pas à ce nouveau... divertissement. A nous d'en faire, au mieux, ce qu'il y a de meilleur et non ce qu'il y a de pire.

ATOMES... ATOMES...

Pour rester dans les « nouveautés », rappelons que la conférence atomique de Genève, de l'été dernier, a montré aux profanes que l'énergie nucléaire, d'effroyable engin de guerre

LES ADIEUX DE M. ZIPFEL

Dans le dernier numéro de son bulletin d'information, M. Züpfel, délégué aux possibilités de travail, qui, à quelques mois, s'était libéré de ses fonctions pour raison d'âge, prend congé de ses lecteurs, en leur adressant des paroles d'adieu et en retraçant ses expériences acquises durant son activité depuis le début de 1952.

La crise et le chômage nous ont été épargnés, écrit-il notamment. C'est pourquoi personne ne peut dire avec certitude si les prévisions que nous avons prises feront ou ne feront pas leurs preuves à l'heure de la nécessité. Mais il n'en reste pas moins que nous avons atteint bien des choses qui nous permettent de penser que notre pays ne subira pas le retour d'une catastrophe économique de l'ampleur de celle qui l'a frappé il y a vingt ans. On sait d'expérience qu'il y a généralement loin entre la conviction de ce qu'il faut faire et l'exécution, entre la théorie et la pratique. Tout d'abord — et ce là me paraît essentiel — nous sommes parvenus, avec l'appui des autorités, à convaincre l'opinion que l'Etat ne réduira plus désormais les salaires d'un chômage massif.

La mise sur pied d'une organisation de l'économie de guerre à un moment où les expériences de temps de guerre étaient encore fraîches, ne posait pas de problèmes insolubles. En revanche, la réduction du mandat qui consistait à accumuler les réserves de denrées alimentaires, de fourrages, de matières premières et auxiliaires indispensables corrépondant à la consommation normale d'un an causé plus de difficultés. En dépit de toutes sortes de réactions opportunistes, l'on peut dire que l'état actuel de notre approvisionnement peut être tenu en général pour très satisfaisant. L'une des lacunes les plus manifestes se rapporte encore et toujours aux carburants et combustibles liquides, parce que l'on n'est pas parvenu jusqu'à présent à accroître les possibilités d'embarquement à une cadence en rapport avec la forte augmentation de la consommation. M. Züpfel se félicite ensuite à la pensée que la plupart des succès enregistrés que ce soit sur le plan de la défense nationale économique ou de la politique visant à atténuer les fluctuations de l'emploi ont été acquis grâce à la clairvoyance spontanée des intéressés et non plus sous l'effet d'une contrainte exercée par les pouvoirs publics.

M. Züpfel est le promoteur de trois lois importantes : la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur la constitution de réserves de crise par l'économie privée la loi fédérale sur les mesures préparatoires en vue de combattre les crises et de procurer du travail du 30 septembre 1954 ainsi que la loi fédérale sur la préparation de la défense nationale économique du 30 septembre 1955. Ces lois ont été votées par le Parlement et acceptées tacitement par le peuple. Ce résultat est dû dans une large mesure à la confiance qui n'a cessé de régner entre le Conseil fédéral et M. Züpfel. « Ainsi, dit-il lui-même, je puis abandonner mes fonctions avec la satisfaction de laisser à mon successeur, M. F.W. Hummli, tant dans le domaine de la création de possibilités de travail que dans celui de la défense nationale économique, une situation juridique infiniment plus claire que celle qui s'était présentée à moi ».

Rien de plus délicieux et plus nourrissant qu'une tasse de chocolat chaud

Chocolat en Poudre

"GROPPi"

Paquet 1/2 Kg. P.T. 30
» 1/4 » » 15

En vente chez
"GROPPi" & "A L'AMERICAIN"

R.C. 76686

AU PALAIS FEDERAL

SUBVENTIONS FEDERALES
Le Conseil fédéral a alloué les subventions fédérales suivantes :
Au canton de Vaud pour des travaux de défense et de reboisement aux lieux dits « Riondez-Gétillon-Poyeux », dans la commune de Leslyns; pour la correction de la « Paudèze », dans les communes de Pully et Belmont;
Au canton du Valais, pour des travaux de défense et de reboisement au lieu dit « Allmend », dans la commune de Loeèche-les-Bains;
Au canton de Genève, pour des travaux de remaniement parcellaire sur le territoire des communes de Jussy, Gy et Meinier.

LA BAISSÉ DE L'ICHA
Le département fédéral des finances et des douanes communique :

Selon l'arrêté fédéral du 21 décembre 1955, les montants d'impôts sur le chiffre d'affaires échus à partir du 1er janvier 1956 sont réduits de 10 %. Le transfert de l'impôt sur le chiffre d'affaires est réservé, il est vrai, à une entente de droit privé entre fournisseur et client. On s'attend cependant d'une manière générale que la réduction de l'impôt soit prise en considération lors de la prochaine calcul des prix et qu'elle se répercute sur le consommateur. S'il s'agit de marchandises de prix élevé, ce transfert de la réduction pourra se faire prochainement et sans difficultés appréciables. S'il s'agit de marchandises de bas prix, pour lesquelles la réduction ne s'élève qu'à un montant insignifiant, la nouvelle calcul n'aboutira peut-être pas toujours à une diminution du prix. Dans ce cas, on pourra dégrever le consommateur, si l'on ne diminue pas le prix de certaines marchandises, en accordant une réduction d'autant plus forte pour d'autres. Le département fédéral des finances et des douanes invite donc l'économie suisse à opérer dans le sens indiqué le transfert de la réduction d'impôt sur le chiffre d'affaires au consommateur.

LES ETRANGERS TRAVAILLANT DANS LES CANTONS
Les cantons suisses ont accordé au mois de novembre dernier 9.392 autorisations de séjour à des personnes étrangères travaillant pour la première fois en Suisse, contre 7.614 en novembre de l'année précédente.

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
La statistique des constructions de logements accuse, en novembre 1955, dans 42 villes de Suisse, un total de 2.006 nouveaux logements (année précédente : 1.646) et de 1.502 (1.675) autorisations d'en construire.

LA SUISSE ET LE MONDE
RELATIONS ECONOMIQUES ANGLO-SUISES
Afin d'éviter une solution de continuité dans le trafic des marchandises entre la Suisse et la Grande-Bretagne, indétricable pour les deux pays, il a été convenu de prolonger de deux mois l'accord du 4 février 1955 arrivant à échéance le 31 décembre 1955. Dans le cadre de ce règlement transitoire, les deux pays ouvriront à nouveau « pro rata temporis » les contingents d'importation valables jusqu'à présent, pour autant que l'importation des marchandises en question n'ait pas été libéralisée entre temps.

Les négociations concernant le trafic des marchandises en 1956 s'ouvriront le 24 janvier 1956 à Londres.

LE PROBLEME DES AUTOROUTES

Dans l'exposé qu'il a fait au conseil d'administration du Touring-Club suisse, sur le tracé du futur réseau d'autoroutes, M. Otto Stampfli, conseiller d'Etat solénois, a fait l'historique des efforts qui ont abouti dès 1950 à la répartition du produit des droits de douane sur les carburants à raison de 50% à la Confédération et 50% aux cantons. Puis, il s'est attaché à développer les tâches que doit résoudre la commission du département de l'intérieur instituée en novembre 1954, une de ces tâches consistant en l'examen des tracés des autoroutes du point de vue de la technique de la circulation et de l'économie des transports. Il montra que pour les tronçons où la circulation dépasse une moyenne annuelle de 5.000 autos par jour on peut prévoir une autoroute. Dans les cas de moindre importance, la route devrait être construite par étapes seulement. Au sujet du tracé, M. Stampfli assure que le Gothard constituera certainement une partie de la transversale nord-sud, en même temps qu'entrent en considération des passages tels que le Saint-Bernardin et le Grand St-Bernard.

La commission plénière terminera probablement ses études au printemps 1956 et la votation fédérale sur la révision nécessaire de la constitution fédérale peut être attendue au plus tôt en 1957 et la construction des nouvelles routes à partir de 1959-60.

L'orateur a parlé ensuite de l'état actuel des travaux de la commission de planification. Il ressort de ses explications que la longueur totale du réseau des autoroutes sera de quelque 500 kms, et ira de Genève à St-Margrethen, de Bâle à Lucerne et de Zurich à Lucerne, la continuation de la transversale au Tessin étant à l'étude et n'étant pas comprise dans ces 500 kms. Les frais totaux de construction s'élèvent à 3 milliards par km, ou au total 1,5 milliard. Il y a en fin les nombreuses routes d'accès dont la planification entre davantage dans la compétence des cantons. Ces routes-là peuvent aussi avoir le caractère d'autoroutes ou de routes à deux voies seulement, au lieu de quatre.

Le conseiller d'Etat Stampfli a exprimé l'espoir que les autorités fédérales s'efforceraient de poursuivre le travail efficace fait par la commission afin qu'en 1957, lorsque la réforme des finances devra être votée, on puisse décider également de la construction des routes et de leur financement.

C'est aux aspects juridiques et financiers de l'aménagement des autoroutes que M. Nello Celio, conseiller d'Etat tessinois, a consacré un très long exposé.

ARMÉE

LE NOUVEAU COMMANDANT DU DEPOT FEDERAL DES CHEVAUX DE L'ARMÉE
Le colonel von der Weid, commandant du Dépôt fédéral des chevaux de l'armée, prenant sa retraite à la fin de l'année, le Conseil fédéral a nommé à sa place, avec promotion au grade de colonel, le lt.-col. Mange Pierre, de Bière, actuellement maître d'équitation de 1re classe de ce dépôt.

SWISSAIR

AVANT LA REPRISE DU TRAFIC AERIEN AVEC LA FRANCE
La grève du personnel au sol des aéroports français ayant pris fin, la Swissair a repris ses vols entre Zurich et Paris, Zurich-Bâle-Paris, ainsi que ceux entre Genève et Nice et Paris, à partir du lundi 9 janvier.

DANS LA PRESSE

UN JOURNAL PARFUME
A l'occasion du Nouvel-An, la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » a présenté l'exemplaire du 31 décembre sous forme de journal parfumé au jasmin. Il s'agit là, précise-t-elle, d'une innovation en Suisse. En France, en Allemagne, aux Etats-Unis, des journaux ont déjà parfois remplacé, à l'occasion de numéros spéciaux, l'odeur de l'encre d'imprimerie par celle d'une essence d'un parfum.

STATISTIQUES

LES ETRANGERS TRAVAILLANT DANS LES CANTONS
Les cantons suisses ont accordé au mois de novembre dernier 9.392 autorisations de séjour à des personnes étrangères travaillant pour la première fois en Suisse, contre 7.614 en novembre de l'année précédente.

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
La statistique des constructions de logements accuse, en novembre 1955, dans 42 villes de Suisse, un total de 2.006 nouveaux logements (année précédente : 1.646) et de 1.502 (1.675) autorisations d'en construire.

L'ENQUETE SUR LES SALAIRES ET LES TRAITEMENTS
Il a été procédé au cours du mois d'octobre dernier à une enquête sur les salaires et les traitements payés dans l'industrie. D'après les premiers résultats partiels connus à ce jour, les salaires et les traitements payés dans l'industrie de la pierre ont été augmentés en moyenne de 3% en l'espace d'une année. Dans l'industrie électrique, ainsi que dans les services des eaux et du gaz l'augmentation est de 3% pour les salaires versés aux ouvriers et de 2% pour les traitements payés aux employés.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse - N.S.H. S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse)

Dans nos Cantons

UN « SUPERCONSTELLATION » A BALE
Un « Superconstellation » de la TWA (Transworld Airlines) a atterri — pour la première fois en Suisse — à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Il s'agit d'un courrier qui assure le trajet New-York — Paris — Rome. Depuis les 55 jours que dure la grève du personnel au sol des aéroports parisiens, c'est à Bâle que s'arrêtent les avions à destination de Paris.

Parti de New-York à 5 heures locales, le gigantesque appareil, après avoir fait escale à Shannon, s'est posé à 15 heures sur l'aéroport de Bâle. A 16 heures 30, il repartit pour Rome. La machine peut transporter 51 passagers de première et de classe touristes. Son envergure est de 36 m., sa hauteur de 7 m. 20. Il peut atteindre une vitesse moyenne de 550 km à l'heure. Ses 4 moteurs, à 2.800 HP chacun, consomment au total 2.000 litres d'essence à l'heure. Avec ses 35.000 litres, il peut ainsi parcourir plus de 6.000 km.

Le Grand Conseil argovien a voté, des crédits complémentaires à un montant global de 1.951.045 francs, puis il a terminé l'examen du budget de l'Etat pour 1956. Celui-ci s'équilibre avec une somme d'un peu plus de 98 millions de francs aux dépenses et aux recettes.

Un crédit de 421.600 francs a été ensuite accordé pour des travaux d'agrandissement au séminaire de Wettingen.

Une vive discussion a eu lieu au sujet d'une réduction éventuelle des impôts cantonaux de 100 à 95 %. Finalement, le Conseil a décidé par 138 voix contre 24 de prélever le 100 %.

Le Grand Conseil argovien a chargé en son temps une commission de l'étude d'une proposition gouvernementale demandant, pour les années 1956, 57 et 58, une réduction provisoire de l'ordre de 5 % des impôts sur le revenu et la fortune. Cette commission, qui vient d'examiner le projet du gouvernement, propose au Grand Conseil la réglementation suivante :

Les impôts sur le revenu et la fortune sont réduits de 5 % chacun, le minimum étant toutefois de 25 francs. La déduction du revenu net des gens mariés est portée de 500 à 800 francs. Les limites des revenus, jusqu'auxquelles l'impôt sur la fortune doit être réduit, seront portées, pour les personnes mariées et celles qui subviennent à l'entretien de parents, de 6.000 à 8.000 francs, et, pour les autres contribuables, de 4.000 à 6.000 francs. Sur la base de cette proposition, il faut compter avec un moins-value de recettes fiscales de 5,8 millions de francs par an.

Les décisions de la commission remplissent amplement les conditions demandées par les requêtes de réduction fiscale déposées jusqu'ici à la chancellerie. Pour peu que l'initiative n'est pas retirée, la proposition de la commission tiendra lieu de contre-proposition à cette initiative et les deux projets devront être ainsi soumis à la votation populaire.

Le président du conseil de l'École polytechnique fédérale, actuellement M. Hans Palmann, professeur, à Zurich, et M. Aloys Müller, professeur à l'Université de Fribourg, à Fribourg.

ALLOCATIONS DE RENCHERISSEMENT AUX BENEFICIAIRES DES PENSIONS MILITAIRES
L'arrêté fédéral concernant le versement d'allocations de renchérissement aux bénéficiaires des pensions de assurance militaire accordées avant 1951, visant à compenser le renchérissement survenu depuis 1950, a été approuvé par les chambres lors de la session de décembre. Il ne peut cependant entrer en vigueur qu'après l'expiration du délai de référendum, c'est-à-dire au plus tard à la fin de mars 1956. Aussi, la dite allocation ne pourra-t-elle être versée qu'en avril 1956, avec effet au 1er janvier 1956.

Selon l'article 2 de cet arrêté, la pension et l'allocation de renchérissement additionnelles ne doivent pas dépasser le montant de pension fixé, selon la loi sur l'assurance militaire, sur la base d'un gain annuel de 11.000 francs. Pour les pensions plus élevées, l'allocation sera donc inférieure à 7 %.

L'ATTENTAT CONTRE LA LEGATION DE ROUMANIE
Le département fédéral de justice et police communique : Le procureur général de la Confédération a communiqué à la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral l'acte d'accusation contre Beldanu et trois autres co-accusés dans l'attentat perpétré contre la légation de Roumanie à Berne, dans la nuit du 14 au 15 février 1955. Le Tribunal fédéral est ainsi saisi de cette affaire pénale.

EXPOSITION PHILATELIQUE HONGROISE A BERNE
A Berne a eu lieu l'inauguration d'une exposition de timbres-postes hongrois, organisée par la légation de la république populaire magyar. Il s'agit d'environ mille pièces, datant surtout de la période d'après-guerre et présentant principalement des sujets politiques; elles donnent une haute idée de l'impression graphique des timbres hongrois. Lors de la cérémonie, le ministre de Hongrie, M. Bela Nemety, a salué la présence du conseiller fédéral Lepori, chef du département des postes et chemins de fer, de nombreux membres du corps diplomatique accrédité à Berne et plusieurs hauts fonctionnaires fédéraux.

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp.: M. Maurice Fiechter

FRIBOURG

POUR VENIR EN VICTIMES D'AVANCHES
Le 11 janvier 1954, diverses avalanches descendaient dans les vallées de la Jogne et de la Haute Grugère, touchant une demi-douzaine de communes, dont celle de Bellegarde où, sur 95 cas de sinistres au total, on en comptait pas moins de 83. Le montant total des dégâts s'éleva à quelque 444.000 francs dont 214.000 seulement couverts par des assurances. Le Conseil d'Etat chargea le département de la santé publique de constituer un comité de secours et de coordonner les efforts, la Croix-Rouge gruyérienne parant au plus pressé. Voici quelques chiffres : montants récoltés dans le canton, 83.764 francs; montant complémentaire provenant de l'aide suisse, 92.861 francs, soit un total de 176.625 francs. Sur les 289.200 francs de découvert, les actions fribourgeoises et suisses n'eurent donc laissé que 52.600 francs, soit un peu plus de 12 %.

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Etat fribourgeois a pris acte du rapport de clôture, adressant ses remerciements à toutes les instances et à toutes les personnes qui ont pris part à cette action de secours.

LA MAISON DE SAUSSURE, OU RESIDA M. EISENHOWER EN JUILLET DERNIER A ETE CAMBRIOLEE
Des cambrioleurs ont pénétré par effraction de nuit dans la demeure de Saussure, à Genérol, où résida le président des Etats-Unis pendant la conférence des 4 grands en juillet de l'année dernière. Après avoir fracturé plusieurs portes, les cambrioleurs ont minutieusement fouillé meubles et armoires du grand salon, de la bibliothèque, du bureau, notamment. On ne connaît pas encore ce que les voleurs ont pu emporter. Un inventaire ne pourra être établi qu'au retour à Genève du propriétaire de cette demeure, M. André Pitmenich, actuellement en séjour dans l'Oberland bernois.

C'est dans cette même demeure, il y a 2 ans, que des cambrioleurs avaient dérobé, plusieurs tableaux de valeur dont ils avaient découpé les toiles, lesquelles avaient été retrouvées en Suisse allemande.

GENEVE

CEUX QUI S'EN VONT
On apprend la mort, à l'âge de 80 ans, de Mme Frieda Gallati, docteur es lettres, qui, pendant une cinquantaine d'années, s'était spécialisée dans les recherches historiques. Ses travaux d'histoire suisse ont porté principalement sur l'époque s'étendant de la Réformation au 18ème siècle. Mme Gallati était membre honoraire de la Société d'histoire du canton de Glaris et de la Société suisse d'histoire.

GRISONS

LE CHANCELIER D'AUTRICHE EN ENGADINE
Le chef du gouvernement autrichien, le chancelier fédéral Julius Raab, et son épouse, venant de Landeck, se sont rendus à Val Sinestra. Ce voyage avait un caractère privé, et avait pour but la visite d'un parlementaire suisse qui fait une cure à Val Sinestra. Après sa visite, le chancelier Raab est reparti pour Obaldis près de Landeck, où il passe ses vacances d'hiver.

LUCERNE

UN MISSIONNAIRE SUISSE NOMME EVEQUE EN AFRIQUE
On annonce de Rome que le Révérend Père André Parraudin, de la société missionnaire des Pères Blancs, est nommé évêque et vicaire apostolique de Kabgayi, au Rwanda, en Afrique belge.

NEUCHÂTEL

LE REEMPOISSONNEMENT DU LAC DE NEUCHÂTEL
Selon des renseignements fournis par l'inspecteur cantonal de la pêche, 860.000 alevins de brochets, 2.722 brochets, 38.500 alevins de truites, 15 millions d'a-

ST-GALL

THEATRE MUNICIPAL DE SAINT-GALL
Le conseil d'administration du théâtre municipal de Saint-Gall a choisi son directeur en la personne de M. Karl Ferber, depuis de nombreuses années metteur en scène et directeur dans ce même théâtre. Il succède à M. K.G. Kächler, qui s'est retiré après 10 ans d'activité. Le nouveau directeur entrera en fonction le 1er juillet 1956.

SCHWYZ

ABOUTISSEMENT D'UNE INITIATIVE DANS LE DISTRICT DE SCHWYZ
La chancellerie cantonale de Schwyz s'est vu remettre, à l'intention du gouvernement, par un comité hors partis revendiquant l'introduction du scrutin secret dans le district de Schwyz, une liste de signatures validées contenant les noms de 2.952 électeurs du district de Schwyz.

Non seulement la participation à cette initiative dépasse de loin le 20 % des électeurs, exigé par la constitution, mais encore l'initiative a abouti après un laps de temps record. Le Conseil d'Etat n'a donc plus qu'à fixer la date de la votation populaire.

Pour le cas où la majorité des citoyens se prononceraient pour le scrutin secret, l'assemblée de l'Etat n'aurait plus à traiter par la suite publiquement que les affaires statutaires.

THURGOVIE

UN PROJET D'AUTOROUTE «BODENSEE»
Le service thurgovien des constructions routières a préparé un nouveau projet d'autoroute pour le nord-est de la Suisse. Ce projet a été approuvé par le conseil d'Etat thurgovien et transmis le 24 décembre dernier au Conseil fédéral. Sous le nom de « Bodensee » (Lac de Constance), il a pour but de décentraliser la forte circulation routière dans le secteur Winterthour — Constance — St-Gall — St-Margrethen. Il propose par ailleurs d'aménager le grand tracé St-Ouest jusqu'à Winterthour seulement, puis de lancer un réseau de routes en forme de delta, artères sans croisements si possible et de grande capacité, uniquement utilisées par les véhicules à moteur, en direction nord-est (Lac de Constance, St-Gall, etc.). Seul le tronçon Gossau — St-Gall — Goldach serait aménagé en autoroute à double voie séparée, la partie entre Gossau et Atikon devant atteindre une largeur de 12,5 m., de même que celle entre Bonau et Constance, et Bonau-Goldach. Le tronçon de la Thurtal, entre Bonau et Atikon aurait 18 m. de largeur, avec quatre voies. Le projet « Bodensee » remplacerait cet autre projet d'autoroute « St-Gall (Atikon) — Will — Gossau — St-Gallen —

VAUD

AU CONSEIL D'ETAT VAUDOIS
M. Arthur Maret, chef du département des travaux publics a été nommé président du Conseil d'Etat pour l'année 1956.

SUBVENTION FEDERALE

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Vaud une subvention pour des remaniements parcellaires de forêts des communes de Champvent, Essert, Villars, Montagny, Valègres et Orges.

INITIATIVE

Un comité d'action composé de représentants du parti socialiste vaudois, du parti ouvrier populaire, du parti des paysans, artisans et indépendants et du parti chrétien-social, a décidé de lancer une initiative cantonale visant à l'application de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés au Grand conseil, le district formant l'arrondissement électoral, à la place du cercle.

POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEYSIN

Une conférence convoquée par le département de l'intérieur, à laquelle ont assisté les représentants de la commune de Leysin, de diverses associations publiques et privées de cette station, a étudié la création à Leysin d'un centre touristique et d'un centre médical élargi. Elle a décidé que l'Etat de Vaud continuera d'étudier la création d'un sanatorium vaudois. En ce qui concerne le centre de rééducation des handicapés, l'Etat étudiera les suggestions de la municipalité de Leysin ainsi que l'hospitalisation de convalescents et autres malades que les tuberculeux.

DECOUVERTE D'UN TOMBEAU CELTE

A Küsnacht, près de Zurich, des terrasseurs ont mis au jour un vieux tombeau. Les ossements et les objets qu'il contient donnent à supposer qu'on est en présence d'un tombeau celt. Outre les restes d'une lance, on y a trouvé un abcédair en bronze, présentant les caractéristiques de la culture de la Tène. Ces objets ont été déposés au Musée national.

DES VOLEURS SE FONT PRENDRE

L'autre soir, une dame de la région de Winterthour observait, à l'avenue de la gare à Zurich, un individu aux cheveux noirs qui cherchait à mettre sa main dans le sac d'une dame. Mais celle-ci tenait son sac serré contre elle et le voleur finit par renoncer à ses efforts et s'en alla plus loin. Un détective amateur surprit quelques instants plus tard l'individu, au moment où il s'emparait du sac d'une vieille dame. Il sauta au cou du voleur et criant « Je te tiens, voleur ». L'individu se défendit mais reçut cependant une puissante giflette. Cet homme de 21 ans a pu être emmené au poste de police.

LA PASTEURISATION DU LAIT

Le député zurichois, professeur Schinz a récemment adressé une question écrite au Conseil d'Etat, demandant s'il est exact que l'on s'efforce de mettre à la charge du canton les 18.000 francs que coûte annuellement la pasteurisation du lait de vaches réagissantes, en provenance de communes d'autres cantons limitrophes.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'à la fin de l'an-

née 1955, le cheptel bovin de l'ensemble du canton était absolument exempt de tuberculose. C'est pourquoi, conformément à l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, la direction de la santé publique a pris un arrêté établissant l'obligation de pasteuriser le lait en provenance du bétail des dites communes, susceptible de contenir des bacilles de Bang, cet arrêté devant entrer en vigueur le 1er janvier 1956.

La fédération des coopératives de fromageries et de laiteries de la Suisse du nord-est a alors demandé au canton de Zurich de prendre à sa charge le 50 % des frais de pasteurisation du lait en provenance des cantons limitrophes, étant elle-même dans l'impossibilité de supporter ces charges que les producteurs doivent prendre à leur compte dans les cantons où l'assainissement du cheptel bovin n'est pas encore terminé. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas prendre en considération la requête de la dite fédération, estimant que ce n'était pas à l'Etat de supporter une partie des frais de pasteurisation du lait hors canton ne satisfaisant pas aux conditions hygiéniques nécessaires.

L'AGRANDISSEMENT DE L'HOPITAL D'AFFOLTERN

Construit en 1902, et agrandi à deux reprises, l'hôpital de district d'Affoltern-am-Albis compte 67 lits. Le Conseil d'Etat zurichois soumet au Grand conseil un projet visant à l'agrandir une troisième fois et à porter à 100 le nombre des lits de malades. Le projet prévoit aussi la construction d'une maison destinée à loger les soeurs et les employés et qui comptera 35 chambres. La dépense est évaluée à 4.180.000 francs. La subvention cantonale serait de 50 %, soit 2.090.000 francs. Les 14 communes du district supporteraient le quart de la dépense, le dernier quart étant couvert par l'emprunt.

LA MAISON DE SAUSSURE

Des cambrioleurs ont pénétré par effraction de nuit dans la demeure de Saussure, à Genérol, où résida le président des Etats-Unis pendant la conférence des 4 grands en juillet de l'année dernière. Après avoir fracturé plusieurs portes, les cambrioleurs ont minutieusement fouillé meubles et armoires du grand salon, de la bibliothèque, du bureau, notamment. On ne connaît pas encore ce que les voleurs ont pu emporter. Un inventaire ne pourra être établi qu'au retour à Genève du propriétaire de cette demeure, M. André Pitmenich, actuellement en séjour dans l'Oberland bernois.

C'est dans cette même demeure, il y a 2 ans, que des cambrioleurs avaient dérobé, plusieurs tableaux de valeur dont ils avaient découpé les toiles, lesquelles avaient été retrouvées en Suisse allemande.

GRAND CONSEIL ZOUGOIS

Le Grand conseil zougois a approuvé le budget de l'Etat pour 1956. Il prévoit un déficit global de 1.183.940 francs en raison duquel le Conseil s'est rallié, par 52 voix à la proposition du Conseil d'Etat tendant à fixer le taux de l'impôt à 100%. Le taux de 95% en vigueur jusqu'ici, que les démocrates proposaient de maintenir, a réuni 13 voix.

LA PASTEURISATION DU LAIT

Le député zurichois, professeur Schinz a récemment adressé une question écrite au Conseil d'Etat, demandant s'il est exact que l'on s'efforce de mettre à la charge du canton les 18.000 francs que coûte annuellement la pasteurisation du lait de vaches réagissantes, en provenance de communes d'autres cantons limitrophes.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'à la fin de l'an-

Advertisement for Castrol Service Station. Includes text: 'Confiez votre voiture pour CHANGEMENT D'HUILE et GRAISSAGE au GASTROL SERVICE STATION'. Lists locations: LE CAIRE (Garage Antikhana), ALEXANDRIE (Immeuble SULZER), NEUCHÂTEL (Garage Antikhana). Includes a map of Cairo and contact information: R.C.C. 83919, R.C.A. 10628.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

JEUDI 19 JANVIER à 7 h. 15 p.m. Etude Biblique au Presbytère.

DIMANCHE 22 JANVIER 9 h. 45 a.m. — Catéchisme. 10 h. 15 a.m. — Culte public en langue française. 10 h. 15 a.m. — Ecole du Dimanche.

RECEPTION Le Pasteur DuBois reçoit les mardi, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 59, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 22 JANVIER AU TEMPLE 9 h. 30. — Ecole du Dimanche. 10 h. 30. — Culte.

A HELIOPOLIS 17 h. — Culte.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec regret que M. FREDERIC BRUNNER

Directeur Central de la Banque Commerciale de Bale, ex-Administrateur et un des principaux fondateurs de la Banque Belge et Internationale en Egypte, est décédé accidentellement, à 82 ans, le 11 janvier à la Chaux-de-Fonds.

A son fils, M. Victor Brunner, factif Directeur-Administratif de la Banque Belge et Internationale en Egypte et à tous ceux que cette mort met en deuil, nous présentons nos condoléances les plus sincères et les plus émuës.

Nous avons appris avec regret le décès de M. ANTON HUG-BURKHARDT

survenu le 8 janvier 1956 à l'Hôpital de Coire, après une courte maladie, à l'âge de 47 ans.

Nous exprimons notre plus vive sympathie à son épouse, ses 4 enfants et sa belle-mère, Mme E. Burkhardt, notre compatriote à Alexandrie.

DONATIONS

En mémoire du regretté M. FREDERIC BRUNNER

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie

Personnel de la Banque Belge et Internationale en Egypte, Alexandrie P.T. 1877,5

PETITE ANNONCE

A LOUER A GIANACLIS, 7 rue Mohamed Said, 3ème étage, du 1er Mars au 30 Septembre (éventuellement meublé, tous confort, 4 chambres, salle de bain (gaz), Frigidaire, chambre de domestique. Tél. 65277 au Dr. Kira.

A ALEXANDRIE

ALMANACHS PESTALOZZI

QUELQUES ALMANACHS PESTALOZZI EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND SONT ENCORE DISPONIBLES. LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A M. MAEDER, IONIAN BANK, ALEXANDRIE. LE COUT DE CES ALMANACHS EST DE P.T. 25 POUR L'EDITION FRANÇAISE ET P.T. 30 POUR L'EDITION ALLEMANDE.

SOCIETE HELVETIA

Lundi 30 Janvier à 4 h. p.m.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dans la salle de l'OUVROIR

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
2. Rapports du comité sur l'exercice de l'année écoulée.
3. Rapport des Censeurs.
4. Election du Comité.
5. Election des Censeurs.
6. Projet pour le Bazar 1956.

QUILLES

GROUPE DU MARDI

Samedi 11 Février à 6 h. p.m.

3ème CONCOURS ANNUEL

COUPE CHALLENGE WEIDMANN

Donation de Monsieur Th. WEIDMANN Künacht

Le concours est clôturé avec une

CHOUROUTE GARNIE

servie à 9 h. 15

Les participants au concours et les non-joueurs sont priés de s'inscrire pour la chouroute, en indiquant le nombre de leurs invités, chez Mohamed (tél. 70601 Cerole) jusqu'à vendredi le 10 février, à midi.

La poésie de Pierre Louis Matthey

Le septième des « Cahiers Vaudois », la revue fondée à Lausanne en 1914 par Edmond Gilliard et Paul Budry, contenait, signés d'un nom encore inconnu : Pierre-Louis Matthey, et groupés sous le titre « Seize à Vingt », une suite de poèmes qui ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit de leurs lecteurs : un grand poète lyrique venait d'apparaître parmi nous. Ce n'était pas là le « début plein de promesses » qu'on a coutume de saluer en refermant le premier recueil de vers d'un jeune auteur, c'était l'adolescence même devenue chant.

Oui, la conscience toujours plus lucide que le jeune être acquiert de sa propre nature, ses « mues » successives dont chacune est ressentie comme une espèce de mort, l'ampleur absolue des tourments et des joies, tout ce drame multiforme de l'adolescence revêt dans « Seize à Vingt », maintenu à un degré de tension qui deviendrait presque intolérable s'il ne se résolait sans cesse en musique. Un tel paroxysme n'a d'ailleurs rien d'artificiel : il naît naturellement du tempérament même de Matthey, cet être de passion en qui la vie et la poésie puisent leur double ardeur au même foyer. Visionnaire, tout, pour lui — son être intime aussi bien que le monde qui l'entoure — ne prend vie et signification qu'aux lueurs de l'illumination intérieure. Et un autre drame vient accroître encore le pathétique de « Seize à Vingt ». Le jeune poète s'y découvre tel, découvrant du même coup sa différence. Il en fait le douloureux apprentissage. Il sait qu'elle signifie aussi solitude et l'assumation sans complaisance comme un privilège fatal, sans oser même, malgré son déchirant appel : « Aidez-moi, tous les dieux de tendresse ! » espérer une réponse à ce cri de tout son être.

Qu'allait donc devenir cette voix qui, dès son premier chant, sonnait pure de toute inflexion empruntée et possédait déjà cette sérénité dans l'attaque qui, sitôt lus les premiers mots du poème, tenait captive l'oreille du lecteur ? A l'âge de seize ans, le poète avait obtenu l'échange et la communion avec autrui. Communication précieuse, puisque humaine, et sans défense contre le temps, mais dont le merveilleux « Dialogue de la Nouvelle Aurore », parmi les autres poèmes du recueil, figure comme la cime triomphante. La voix du poète y atteint une magie que transperce musicale. Grâce à l'échange qui lui est enfin accorde, il n'est plus rive à soi-même, comme à un pôle unique ; l'espace autour de lui s'élargit sans cesse que son chant, libéré désormais, lui aussi, va peu à peu conquérir. Cette conquête deviendra totale dans « Mème Sang », et jusqu'à transgresser l'invisible et nulle frontière qui nous sépare imaginativement des morts... Car « Mème Sang », que Matthey dédie à la mémoire d'un ami perdu, est sans conteste un requiem, et l'un des plus beaux que l'on ait jamais composés. Il résonne au cœur de cet espace mystique où le terrestre et le céleste ne font plus qu'un dès l'instant où se fait entendre « un faible appel plus délicat qu'une fougère » ce premier appel des morts, si timide qu'on doute longuement de l'avoir entendu. Le chant, ici, n'est point rompu, mais comme aspiré vers les hauteurs de l'espace, et l'espace à son tour s'insinue en lui, entre les strophes, entre les vers eux-mêmes dont chacun, comme un accord lentement arpeggé, laisse sa musique se prolonger et s'éteindre.

Dans « Mème Sang », l'effusion lyrique de Matthey, irrésistiblement jaillie et que module l'émotion toute vive encore, parvient à son épanouissement suprême, mais aussi à son achèvement. Le poème prend fin au bord d'une zone de demi-silence que le poète va lentement traverser en donnant ici et là, à quelque revue, un gage de sa présence : fable d'inspiration mythologique ou version française d'un poème anglais. Une traduction de la « Tempête » de Shakespeare paraît déjà en 1931, mais il faudra un laps de quelques années pour que les dons singuliers de Pierre-Louis Matthey traducteur des poètes anglais, servis par une « application presque insensée » — pour reprendre ses propres termes — se manifestent dans leur ampleur et leur souveraine puissance. Après la « Tempête », « Roméo et Juliette », « Un Cahier » d'Angleterre, anthologie des poésies célèbres, de John Donne à Stevenson et Meredith, avec cinquante neuf des « Sonnets » de Shakespeare, un florilège de l'oeuvre poétique de Keats, les « Chants d'Innocence et d'Expérience » de William Blake, voilà l'inappréciable don que Matthey a fait à la poésie française. Chacun de ses versions, négation même de tout calque servile et figé, atteint à la ressemblance profonde avec son modèle et vit de sa propre vie, patiemment amoureuse-ment nourrie de la substance même du traducteur.

C'est lentement aussi qu'ont formé le « Calendrier de Famille » les poèmes d'inspiration mythologique. Etrange « Calendrier ! » Matthey, tout habité, hanté même par les figures de la fable grecque antique, écoute et contemple leur foule qui revêt en lui, indéfiniment, le trouble désarroi charnel des métamorphoses. Il est demeuré le visionnaire de jadis, mais loin de se déflorer comme autrefois de ses visions avec une tendresse violente et brève, souvent si proche du cri, il use maintenant pour les rendre contagieuses, d'une poésie savante où tout est patiemment, subtilement concerté en vue d'assurer au poème une rigueur et une perfection formelles sans défaillance. « Alcynonée », dans son ample déroulement de strophes, demeure la plus haute, la plus noble d'entre ces évocations qu'un langage volontairement allusif pare souvent d'une énigmatique attirance. Ce n'est pas la moins émouvante des surprises que de voir, à l'heure où chez tant d'autres poètes, l'âge venu, l'on n'entend plus que des redites affadées, pâles échos de vifs accords anciens. Matthey, tout au contraire, maître absolu d'un chant toujours plus soutenu, toujours plus puissant. Déjà le « Calendrier » nous en donnait preuve. Et sa dernière oeuvre, « Triade », en demeure à son tour un profond témoignage. Ici le poète, obéissant à ce mouvement intérieur irrésistible qui

ASSOCIATION EGYPTE - EUROPE

CONFERENCE

M. Werner WICHSER, docteur en droit, donnera une conférence sur : « Les racines juridiques de l'antonomie entre l'Est et l'Ouest » au siège de l'Association Egypte-Europe à Alexandrie, 59, rue Fouad Ier, le mardi 24 janvier 1956, à 19 heures précises. Le public est cordialement invité. Entrée libre.

A L'ATELIER

VENREDI 20 JANVIER à 6 h. 45 p.m.

Conférence de M. HENRI BARRET Agrégé des Lettres, Professeur au Lycée Français du Caïre. « FANTASIES MODERNES SUR L'ODYSSEE » Présentation jumelée de « Elpénor » de Giraudoux et de « Naissance de l'Odyssee » de Giono.

AUX AMITIES FRANÇAISES

JEUDI 19 JANVIER à 19 h.

COURTS-METRAGES FRANÇAIS

- 1) MEPHISTO-VALSE, avec Ludmilla Tcherina.
- 2) VENTE AUX ENCHERES, — art et poésie — commenté par Nadine Alari.
- 3) CHICAGO DIGEST, parodie convaincante avec Daniel Gélin, Annie Campion, Maria Riquelme, Jean Desailly et Roger Pigaud.

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Jeudi 19 Janvier à 20 h. 30

Causerie de M. RENE STAUDMANN Conseiller de Légation, sur

Quelques aspects de notre défense nationale

Tous les Suisses sont cordialement invités à assister à cette causerie.

Mercredi 25 Janvier à 20 h. 45

Conférence avec projections et film

donnée par M. E. G. Choisy

Ingénieur, Président de la S.A. Grande Dixence et de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes, sur

Travaux exécutés dans le Valais par la S.A. Grande Dixence pour l'aménagement des forces hydrauliques

Invitation à tous les Suisses résidant ou de passage au Caïre.

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE



LE TIR D'OUVERTURE

prévu pour le samedi 14 janvier 1956 a été renvoyé par suite du mauvais temps au

Samedi 21 Janvier à 14 h.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaines réunions

Mardi 24 Janvier à 4 h. p.m.

à l'HOTEL WINDSOR

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 22 JANVIER 1956

MENU

Artichauts au Gratin

Choucroute Garnie Spätzli au Beurre Salade Bouillie

Tranche Millefeuille à la Crème

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. : 806785

MUSICA VIVA

Poursuivant ses concerts de musique de chambre, Musica Viva présente aux mélomanes du Caïre M. et Mme Hammer, connus dans les centres musicaux de l'Europe sous le nom de « The Hammer Piano Duo ».

Ces deux artistes interpréteront quelques oeuvres originales composées pour piano à quatre mains en débutant le programme par une Sonate de Jean-Christien Bach. Cette composition sera suivie par une oeuvre de Beethoven (Variations sur un thème du Comte de Waldstein) et le Divertissement en la Honroise de F. Schubert. On entendra, par la suite en première audition en Egypte, la Sonate 1938 pour quatre mains, de Paul Hindemith et quelques danses hongroises de J. Brahms.

On n'entend que rarement deux artistes spécialisés dans cette branche de la musique intime, tombée quelque peu en oubli dans le cadre des manifestations publiques. Il s'agit de musique de chambre proprement dite, exécutée sur un seul instrument. Les amateurs de musique ne manquent pas d'assister à cette manifestation particulière. Le concert du « Hammer Piano Duo » aura lieu Jeudi 19 Janvier à 9 h. pm. à l'Oriental Hall de l'Université Américaine. Pour tous renseignements, prière de s'adresser aux Magasins Papias et Co. Le Caïre.

Décembre 1955.

NOTE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

Pierre-Louis Matthey, né à Avenez-sur-Nyon, le 19 juillet 1893 d'un père neuchâtelois et d'une mère vaudoise. Après des études classiques achevées à Paris durant la première guerre mondiale, Pallène, dans son ample déroulement de strophes, demeure la plus haute, la plus noble d'entre ces évocations qu'un langage volontairement allusif pare souvent d'une énigmatique attirance.

Oeuvre publiées : « Seize à Vingt » (1914) ; « Semaines de Passion » (1918) ; « Mème Sang » (1920) ; « La Tempête », trad. de Shakespeare (1931) ; « Alcynonée » de Pallène (1941) ; « Poésies » (1942) ; « Un Cahier d'Angleterre » (1944) ; « Roméo et Juliette » trad. de Shakespeare (1944) ; « Vénus et le Sylphe » (1945) ; « Les Chants de l'Innocence et de l'Expérience », trad. de Blake (1946) ; « Aux jardins du Père » (1949) ; « Tendresse est la Nuit », trad. de Keats (1950) ; « Triade » (1953) ; « Muse Anniversaire » (1955).

CALCIUM-SANDOZ

en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs Ventilateurs — Chauffe-Bains Appareils Electro - Ménagers Fils et Cables Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 - 5, Place Ismail Tél. 32920-32928-32929 (groupés)

LE CAIRE 6, Rue Tewfik Tél. 53151

JACOT - DESCOMBES & Co.

BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.

ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél.: 27.227-27.228
LE CAIRE: 37, Rue Soliman Pacha — Téléphone: 53.959

BROWN BOVERI

Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières Velox — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — Traction électrique.

SCHLIEREN

Ascenseurs — Monte-charge.

LANDIS & GYR

Compteurs électriques

L. de ROLL

Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES

Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN

Instruments de mesure

MICA FIL

Matériel isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES

Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

Sécurité d'abord ! ASSUREZ-VOUS A "LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève en 1872

CAPITAL ET RESERVES : 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Directeur pour l'Orient : A.M. DANISH Bsc. A.I.A. 21, Avenue Fouad Ier, Le Caïre.

« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays. Sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.

« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles localisés urbains à des conditions avantageuses.

DEWAR'S WHISKY

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

Dégustez les nouveaux POTAGES MAGGI EXTRA

satisfaisant les palais les plus difficiles Importés par NESTLÉ

R.C.A 48587

LA SUISSE EN 1955

(Suite de la page 1.)

qu'elle était au début, est appelée à jouer un rôle pacifique de premier plan en médecine et dans l'industrie. Mais l'utilisation de l'atome pose des problèmes à l'échelle mondiale, et exige des sommes astronomiques, dépassant les possibilités des Etats pris individuellement. C'est pour cela qu'on a créé, à Genève, un Centre Européen de Recherches Nucléaires. De son côté l'industrie suisse ne reste pas en arrière; elle a constitué, avec la participation des pouvoirs publics, une société destinée à construire un réacteur, et qui, en attendant le réacteur suisse, en a acheté un en Amérique.

Le problème de l'énergie atomique, qui n'intéressait, jusqu'ici, que les spécialistes, est entré dans le domaine public. Cela est si vrai que, d'aucuns se sont demandé sérieusement s'il vaut encore la peine de construire des usines hydro électriques puisque le moment est venu où l'énergie nucléaire remplacera la houille blanche. N'allons pas trop vite en besogne ! Pour le moment, la consommation augmente à un rythme si rapide que, malgré l'activité déployée par les constructeurs de barrages, il suffit que la pluie se refuse à tomber pendant quelques semaines, pour qu'on nous menace de restrictions de consommation, tout comme au temps de la guerre et des radiateurs gelés.

D'UN SCRUTIN ETRANGER, AUX QUESTIONS DE LOYER

Il n'y a pas eu, en 1955, de ces réalisations sociales, politiques ou économiques qui font époque, et le citoyen ne saurait se plaindre d'avoir été surmené, puisque renouvellement du Conseil national mis à part, il n'a été appelé qu'une seule fois aux urnes fédérales, le 13 mars, pour se prononcer sur l'initiative socialiste pour la protection des locataires et des consommateurs. Il est vrai que l'enjeu dépassait et de beaucoup, la question des loyers, puisque l'initiative ne proposait ni plus ni moins que d'étendre « l'inséquence de la Confédération » dans le domaine des prix, et de priver le Parlement et le peuple d'une bonne partie de son droit de contrôle dans ce domaine. La votation a donné ce résultat imprévu que l'initiative a été acceptée par les électeurs, à une majorité infime, mais renouée par 17 Etats, entraînant le contre-projet dans sa chute.

Cette votation a montré une fois de plus que le nombre augmente, malheureusement, des électeurs qui ne s'embarrassent plus guère de positions de principe, pour ne s'attacher qu'aux questions purement matérielles, au risque de renforcer l'étatisme dont ils ne veulent rien savoir par ailleurs. Le régime provisoire en matière de protection des locataires expirant à la fin de '55, le Conseil fédéral a proposé d'y mettre une rallonge jusqu'en 1960 époque à laquelle, on veut l'espérer, le marché des logements de toutes catégories se sera normalisé; mais les loyers risquent bien d'être stabilisés à un rythme toujours plus rapide.

OU EN SONT LES FINANCES DE MAMAN HELVETIE ?

Dans le domaine des finances fédérales, on a parlé tout au long de l'année, non de principes, mais de gros sous. Le bénéfice de 230 millions du compte de la Confédération pour 1954 a engagé les contribuables à réclamer avec toujours plus d'insistance une réduction des impôts. A l'instar de ce qui s'était déjà fait ou allait se faire dans maints cantons. Les radicaux lucernois ont attaché le grelot avec leur initiative pour la réduction des impôts, qui aurait l'inconvénient de prolonger encore le régime transitoire des finances fédérales. Les socialistes, quoique adversaires en principe des réductions d'impôts, y sont allés eux aussi, de leur initiative « à bas sociaux » pour ne pas se laisser distancer. Elle vient d'être déposée. Quant à notre ministre des finances il a attendu que la demande de réduction des impôts vienne du Parlement lui-même. Les partis nationaux, désireux d'obtenir aussitôt que possible cette baisse des impôts que tout le monde désire, ont déposé une motion commune dans ce sens. Sur quoi M. Streuli a présenté un projet provoquant des abattements d'impôts pour un montant total de 125 millions de francs. Le Conseil des Etats est allé un peu plus loin, le National a fait un pas de plus encore et le contribuable bénéficiera l'an prochain d'une réduction modeste des charges très lourdes qui lui sont imposées.

Quant aux deux initiatives dont on avait beaucoup discuté l'année précédente, celle qui a trait au contrôle de l'administration fédérale a été retirée, ses promoteurs ayant reçu satisfaction par la loi en la matière qui a été adoptée. L'autre dite du frein aux dépenses fédérales, a été victime d'une alliance rouge et verte désireuse de faire traîner les choses en longueur et de retarder la votation en réclamant un rapport complémentaire. Celui-ci vient d'être présenté par le Conseil fédéral et on peut espérer que la discussion reprendra au Parlement... aboutira.

1955: ANNEE DES INITIATIVES !

1955 a vu éclore des initiatives comme roses au printemps. Nous avons déjà parlé de l'initiative routière, L'Alliance des Indépendants a déposé, le 14 septembre, une initiative réclamant l'introduction de la semaine de 44 heures dans l'industrie. C'est un thème politique n'est pas parvenu à faire le poisson. L'initiative a recueilli que 60.500 signatures environ. Les syndicats se sont montrés réticents, et l'opinion publique a jugé que le moment était mal choisi pour nous proposer une réduction de la durée du travail à l'heure actuelle, où nous avons plus de 150.000 ouvriers étrangers en Suisse. L'initiative lancée par les mêmes milieux, contre les abus de la puissance économique — initiative contre les cartels — déposée en février 1955 avec 55.000 signatures peut paraître plus opportune, car certains abus qui se sont produits dans notre économie très cartellisée, dans les constructions et les adjudications publiques ont disposé l'opinion publique, qui reproche aux associations économiques de prendre trop de place et de transformer le Parlement en une Chambre d'enregistrement. Mais l'initiative, en voulant interdire toutes les conventions et tous les accords, irait si loin qu'elle bouleverserait complètement la structure de notre économie; et sans aucune utilité, puisque la Confédération est armée pour lutter contre les abus des cartels et qu'on se propose de prendre des mesures dans ce sens dans un avenir prochain.

Mentionsnons aussi les deux initiatives pour l'introduction de l'assurance-invalidité: l'initiative communiste, qui a démarré la première, a été déposée le 24 mars 1955 avec 54.000 signatures tandis que l'initiative socialiste, lancée plus tard a été déposée au début de février et a réuni 103.000 signatures. L'une et l'autre enfoncent d'ailleurs une porte ouverte, puisque le principe de l'assurance-invalidité est déjà inscrit dans la constitution fédérale. Le Conseil fédéral a chargé une commission d'experts d'examiner la question sous tous ses aspects, car cette branche d'assurance pose des problèmes autrement complexes que l'assurance-vieillesse, par exemple, et les abus sont toujours possibles. Quant à la ré-

vision de l'assurance-maladie, laquelle on entend joindre à une assurance-maternité, la question est actuellement au point mort, adversaires et partisans de l'assurance obligatoire se croisant sans à leurs positions. On ne parle plus guère non plus du Code du travail, si ce n'est pour rappeler de temps à autre, qu'on ferait mieux peut-être d'y renoncer, et de s'écarter les questions autrement de se borner à édicter des lois spéciales sur certains points. Notre époque marque en effet une tendance fâcheuse à tout codifier. Un exemple frappant nous est fourni par la loi sur les contrats collectifs de travail, mal accueillie et par le patronat et par les organisations ouvrières, qui est beaucoup trop, compliquée et dont la carrière parlementaire a été laborieuse. Les Etats l'ont adoptée, le National n'en a pas voulu, mais le Conseil des Etats a insisté la question revendra devant les Chambres. Meux vaudrait, c'est l'opinion générale, se borner à promulguer simplement des dispositions concernant l'application générale obligatoire des contrats de travail. La loi sur les institutions de prévoyance sociale des entreprises privées ne verra pas le jour, les parties s'étant ralliées à l'idée qu'il vaut mieux se borner à compléter certaines dispositions du code des obligations que de promulguer une loi dont le besoin ne se fait nullement sentir.

ET RE-VOILA L'AVS

Quant à l'assurance-vieillesse et survivants elle en est à sa troisième révision — l'octroi de rentes transitoires à toutes les personnes nées avant le 1er juillet 1883 — et déjà l'on parle d'une quatrième révision, nécessaire, non seulement pour des raisons sociales mais pour d'autres touchant à l'équilibre économique, car le fonds de l'AVS s'accroît à une cadence imprévue et contribue à raréfier à l'extrême les possibilités de placement de fonds dans notre pays.

D'UN OEUF MAL PONDU A UNE BELLE OMELETTE

Quant à l'initiative dite de l'Oeuf de colombe, mal conçue dans son fond et dans sa forme, qui a fait couler des flots de sang, elle ne sera pas soumise au peuple. Ainsi en ont décidé le Conseil fédéral et le Parlement. Mais les discussions qu'elle a soulevées dépassent, et de beaucoup, le cadre de cette initiative. C'est le droit d'initiative qui est en jeu, les uns jugeant que seul le peuple a le droit de trancher le sort d'une initiative qui a abouti, d'autres estimant qu'une initiative juridiquement inacceptable ne saurait être soumise aux électeurs. Cette controverse a donné un regain d'actualité à la question d'une juridiction constitutionnelle. En attendant,

MAIS NOUS ALLONS EN FAIRE... DES CHOSES EN 1956 !

Nous avons donc du pain sur la planche pour ces prochaines années. Cela ne nous empêchera pas de travailler dans un cadre plus large. Nous participons aux recherches dans le domaine de l'énergie atomique. Nous collaborons à l'Eurofima, société européenne pour le financement de matériel ferroviaire. Nous poursuivons notre aide aux réfugiés et aux régions de l'Europe où règne encore une profonde détresse. Des groupements de jeunes vont lancer une pétition pour demander l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe, si l'effort d'harmoniser les intérêts des Etats démocratiques d'Europe occidentale sans leur demander de sacrifier une part de leur souveraineté. Dans quel cadre, les conditions la Suisse pourrait-elle y adhérer: tout en sauvegardant sa neutralité? Un avenir peut-être proche nous le dira. Des métiers toujours plus nombreux s'organisent sur le plan international. C'est peut-être de cette façon, par pièces détachées, que l'on arrivera, enfin, à faire l'Europe dans un avenir pas trop lointain.

L'ANNEE AGRICOLE 1955

L'année agricole 1955 fut caractérisée par un été extraordinairement pluvieux. Ce mauvais temps se prolonge jusqu'à tard dans l'automne. Au printemps, malgré le long hiver, le passage de fourrage sec au fourrage vert se fit sans difficulté. Le temps printanier s'installa très tard, de sorte que les travaux des champs furent effectués à très bref délai. Mais, pendant la fenaison déjà, le temps a empiré, de sorte que la qualité du foin, de moissons et des céréales s'en est trouvée partiellement affectée, par les abondantes précipitations. Tandis que l'on pouvait, en plaine, éviter d'essuyer de trop grands dégâts et baisses de qualité, la fenaison en montagne se heurta à de grosses difficultés et entraîna en longueur, de sorte qu'en bien des endroits il fut impossible de récolter du regain. La moisson ne fut pas aussi bonne qu'en 1954, de sorte que moins de grains purent être conservés pour la semence.

Quant aux cerises, la proportion des fruits de table, d'abord

considérable, se réduisit rapidement tandis qu'augmentait le volume des fruits destinés à la distillation. Toutefois, comme les cerises noires furent de bonne qualité et furent vite vendues à des prix raisonnables, les agriculteurs, ne subirent pas de pertes trop grosses, relativement. La récolte de fruits fut l'inverse de celle de 1954: beaucoup de poires, mais peu de pommes. Grâce à une importante exportation de cidre non fermenté, l'utilisation des fruits demeura normale et les pommes de table furent vite toutes écoulées sur le marché. Les apiculteurs enregistrèrent une nouvelle mauvaise année, après plusieurs autres. Comme l'arrière-automne fut beau, les travaux d'automne furent encore effectués en temps voulu. Les vendanges bénéficièrent aussi de ce bel arrière-automne, de sorte que la quantité du vin s'est avérée meilleure qu'on ne le prévoyait généralement. La vendange fut en moyenne supérieure en volume à celle des dernières années.

Les pommes de terre souffrirent aussi des pluies trop abondantes de sorte que les binches, notamment, ne donnèrent que 181 quintaux par hectare, contre 243 en 1954. Les betteraves à sucre ont eu en 1955 une teneur favorable en sucre, de 15,9 0/0 à 16 0/0, la plus haute depuis des années, tandis que la récolte était de 10 0/0 inférieure (environ) à celle de la moyenne des années précédentes.

La vente de bétail d'exploitation et de reproduction fut bonne. Les paysans de la montagne obtinrent pour leur bétail primé d'excellents prix. Le marché du bétail de boucherie fut aussi favorable, à l'exception d'un petit «embouteillage» des porcs et les prix furent favorables. Tant quant à l'élevage qu'à la reproduction, il convient de prendre garde d'éviter, le surmembre, qui ne peut s'élever qu'à grand peine. La production de lait fut à peu près aussi considérable que l'année précédente. Toutefois, l'écoulement du lait pasteurisé en bouteille et de yoghourt s'est de nouveau accru.

Il fut difficile en 1955 aussi de se procurer le matériel agricole d'une urgente nécessité malgré l'augmentation des salaires des ouvriers agricoles. En revanche, la mécanisation a fait de grands progrès. Elle affecte maintenant sans cesse plus les entreprises agricoles moyennes et petites de la montagne. L'augmentation des prix des terrains ne permet plus guère aux jeunes paysans d'acheter leur propre domaine.

L'aide suisse aux régions extra-européennes est née le 12 Juin 1955 à Zurich

Que n'a-t-on dit de la dangereuse misère des régions sous-développées en mille discours sur l'inégalité parmi les hommes de ce siècle ? Les USA et le Canada hébergent 6,6 % de la population mondiale et s'attribuent 43 % du revenu universel. Un adulte actif a besoin de 2500 à 3600 calories par jour. Il en ingurgite deux fois moins dans les vastes zones où vitre fait peur. L'Indien et le Chinois moyens gagnent 210 francs par an, l'Anglais 3200, le Suisse 3700, l'Américain du Nord 6000. Les 19 pays les plus riches de la terre rafflent 66 % de tous les gains. Les 15 pays les plus démunis n'en retirent que 9 %. Aux Indes, on meurt en moyenne à 27 ans, comme en France au temps de Villon. Pourcentages, pourcentages, voiles de chiffres sur des réalités de cauchemar: 9 Libyens sur 10 atteints du trachome, 80 % des Boliviens alphabètes, mortalité infantile de 50 % au Népal, dans les neuf dixièmes du monde sous-alimentation plus ou moins grave. « La terre est riche et les hommes pleins à craquer. La cupidité des uns ne doit pas être payée par la famine des autres », s'est écriée la reine Juliana, dans son retentissant discours de Leyde. Et Denis de Rougemont nous a donné cette image de la balle de fusil qui tourne autour de la terre et revient frapper le tireur dans le dos. La terre... ce « petit monde usé » d'Eluard ? Ou bien un champ d'espérance, la lice d'une aventure meilleure que celle d'une dernière chance que nous savrions perdue en l'abandonnant à nos enfants ?

Les Nations Unies ont été créées pour sauvegarder la paix dans le monde et l'un de leurs premiers soins a été de fonder des organismes spécialisés qui travailleraient à élever le niveau de vie des régions sous-développées, à protéger les enfants malades, à protéger les ignorants, à instruire les illettrés. S'il est une notion que puisse formuler à l'égard de ce vaste appareil international, c'est qu'il fonctionne souvent à un échelon dépersonnalisé et qu'il a des ambitions trop étendues pour pouvoir se consacrer à des tâches spéciales qui exigent des contacts individuels répétés ou même permanents. C'est pourquoi, on a vu naître dans de nombreux pays privilégiés des organismes d'appoint, de soutien qui entendent servir d'auxiliaires dans la lutte contre la misère du monde. Ces groupements sont, par exemple dans les Etats scandinaves, neutres au point de vue politique, confessionnel et économique. Ils ont l'avantage de représenter des milliers et des milliers d'assistentements personnels, de manifester le génie propre d'une nation, d'un pays, de choisir précisément un point d'action et de connaître les limites de cette action.

En Suisse, l'idée d'une collaboration active avec les organes spécialisés de l'ONU, d'une collaboration plus active que le versement de cotisations et la désignation de quelques experts, a progressé sans cesse. Quelles dates nous aideront à fixer cette évolution. C'est ainsi que le 18 octobre 1952, parlant à Berne, l'ancien ministre de l'Economie publique en Grande Bretagne, Harold Wilson, disait que la paix mondiale n'était pas menacée seulement par la tension entre l'Est et l'Ouest, mais aussi parce que la plus grande partie de l'humanité vivait d'une existence trop pauvre et trop menacée. A la fin de la réunion, une résolution fut votée où les assistants souhaitaient la création d'une organisation suisse de secours en faveur des pays préférentiels.

En mars 1953, M. R. Olgiati présentait à Bienne, lors de l'assemblée annuelle de la « Société suisse pour les Nations Unies » une conférence sur le thème: « Si vis pacem, para pacem ». A la suite de quoi, une résolution identique fut votée.

Deux mois plus tard se forma à Bâle un embryon de groupements décidés à étudier des actions de secours proprement suisses. Zurich voyait naître, sur l'initiative de M.P. Dubach, ingénieur, une « Communauté de travail des deux hautes écoles pour l'assistance technique ». Il s'agissait surtout de contacter les experts suisses au service des organisations spécialisées des Nations Unies et des représentants des pays sous-développés. De cette façon, la jeunesse universitaire se familiariserait avec l'idée d'une contribution nationale en faveur des régions ayant besoin d'une aide technique. Chacun suivant sa voie, d'autres hommes et femmes d'action et de bien faisaient mieux connaître les travaux des organisations spécialisées de l'ONU et sollicitaient l'appui de groupements religieux ou laïcs, Heureusement, la Suisse est petite. Tous les intéressés fi-

horateur capable, pour seconder M. Schulthess; on projette en outre d'installer des ateliers dans lesquels seront formés des potiers. De retour au Népal après quelques mois de congé qu'il a employés à préparer ses projets, M. Schulthess travaille déjà à la réalisation de ses plans. Le deuxième projet est né d'un séjour à Bagdad du professeur H. Mohler, autre Zurichois. Etant resté plusieurs années en Irak comme expert de l'Unesco, notre compatriote fit la connaissance de Mme Jamali, de naissance canadienne, épouse de l'ancien président du Conseil irakien aujourd'hui, délégué de son pays au siège des Nations Unies à New-York. De sa propre initiative, Mme Jamali a réalisé dans sa nouvelle patrie plusieurs améliorations d'ordre social. Elle envisage de créer un village Pestalozzi et d'y accueillir les enfants physiquement et mentalement déficients. Rongés, comme la plupart des habitants de Bagdad, par la tuberculose, ces enfants sont souvent abandonnés et vivent dans la rue. Per sonne ne tente de sauver ce qui reste de leurs facultés, et qui pourrait être développé pour leur soulagement à eux, et pour le bien de la communauté. Dans le village projeté, ces enfants seraient entretenus décentement, soignés, instruits, initiés à la culture agricole et maraîchère. L'aide que Mme Jamali demande tout spécialement à la Suisse, c'est ce qu'elle appelle « a teaching of teachers » — la formation d'instituteurs de tout genre car, si le pays ne manque pas d'argent, il lui manque, comme l'a dit récemment son ministre de la Santé à un expert suisse, ce qui ne peut être acheté tout fait: les connaissances médicales, artisanales, techniques et pédagogiques. La contribution suisse consisterait donc en l'envoi de personnel spécialisé et susceptible de former à son tour des jeunes gens et des jeunes filles du pays pour assurer la relève.

Enfin, il a été tout récemment question d'étudier la création d'un centre d'apprentissage artisanal en Algérie. Ce projet est encore idéal. Il est trop tôt pour le commenter. Nous l'indiquons pour mieux prouver que la très jeune Aide suisse à des régions extra-européennes se veut universelle, informée, courageuse et d'esprit pratique. Jean BUEHLER

BANQUE OTTOMANE
CAPITAL VERSE: Lst. 5.000.000
LONDON 20/22 Abchurch Lane EC. 4.
PARIS 7, Rue Mayerbeer (9e)
CASABLANCA 1, Place Ed. Doute
ISTANBUL Bankalar Cadessi, Galata
MANCHESTER 56/60 Cross Street
MARSEILLE RUE ST. Ferréol
AGENCES EN EGYPTE: ALEXANDRIE - LE CAIRE - FAYOUM - ISMATHIA - MANSOURAH - MEHALLA-KEBBIR - MINIEH.
AGENCES DANS LES PRINCIPALES VILLES DE TURQUIE, CHYPRE, IRAQ, JORDANIE, SOUDAN
LA BANQUE OTTOMANE TRAITTE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
Banque affiliée en Syrie et au Liban BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
R.C. Alexandrie 143 R.C. Le Caire 11463

Comptoir National d'Escompte de Paris
SIEGE SOCIAL A PARIS, 14, RUE BERGERE
AGENCES EN EGYPTE: ALEXANDRIE R.C. 255 LE CAIRE R.C. 360 PORT-SAID R.C. Canal No. 11
TOUTES OPERATIONS DE BANQUES
CAISSE D'EPARGNE

SPIRO SPATHIS
Manufacturer of Mineral Waters
HIGH CLASS PRODUCTIONS
8, Sharia Khallig El Khür (Imad El Din) - CAIRO
Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS
1) ALEXANDRIE - NAPLES MARSEILLE - GENES - BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS à 4 h. p.m. s/s « MALEK FOUD » 17 Février, 2 Mars, 16 Mars, 30 Mars, 13 Avril, 27 Avril
2) ALEXANDRIE - NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille) s/s « KHEDEVE ISMAIL » Vers Fin Février
3) ALEXANDRIE - BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS s/s « KHEDEVE ISMAIL » Vers Fin Février
4) ALEXANDRIE - ROTTERDAM ANVERS - HAMBOURG - BREME PROCHAINS DEPARTS s/s « AL KAHIRA » 19 Janvier s/s « ARMAT » Vers mi-Février
5) SUEZ - DJEDDAH - PORT-SUDAN Services réguliers par les Bateaux « Taif », « Talodi » « Fouadieh ».
Pour tous renseignements, s'adresser: Tél.: 21423 - 23761 - 20824 - (R.C.A. 16708).

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON ZURICH-OERLIKON (SUISSE)
Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique
Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs, Electrochimie, traction électrique, Moteurs, interrupteurs, soudure à l'arc, etc...

Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse
Condensateurs, matériel isolant, Plate forme d'essais haute tension, Transformateurs de mesure et de puissance, Robottage de transformateurs et machines tournantes

SODECO Société des Compteurs de Genève
Compteurs électriques monophasés, triphasés, à prépaiement, etc., Télécom, compteurs d'impulsions, Distributeurs automatiques, etc., etc

SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. a. r. l.) BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE
28, Rue Adly Pacha - Le Caire. - B.P. 802. - Tél. 76869 - R. C. C. 87701
Agents Exclusifs pour l'Egypte:

QUE VOIR CE SOIR ?
LES OPERATIONS « NEPAL » ET « IRAK »
Le premier projet d'entraide au programme de l'Aide suisse à des régions extra-européennes se situe au Népal. Le Zurichois W. Schulthess y fut envoyé par la FAO pour réorganiser l'économie laitière du pays. Il a péché de sa propre personne pour libérer les paysans du joug des usagers, pour les instruire, pour les doter d'un meilleur matériel. S'étant refusé à quitter le Népal quand son organisation voulait l'envoyer en Birmanie, M. Schulthess a engagé ses économies personnelles dans son projet de création d'une centrale laitière à Tusal, dans une vallée située à 20 km. de la capitale Katmandou. A l'origine, il n'avait prévu qu'un centre de ramassage du lait de buffle, mais cette installation d'ordre économique s'est déjà développée en un noyau de vie culturelle, car les bénéfices provenant de la vente du lait serviront, avec l'assentiment des paysans intéressés, à construire une école. Il faudra maintenant aider M. Schulthess à créer un centre semblable à Karpati. Les habitants de cette région, ayant vu le succès de l'institution de Tusal, l'ont en effet pris de les aider de la même manière. On a donc prévu d'envoyer un colla-